

La dernière convocation : ne pas

Les artistes font de plus en plus écho aux contrôles et plus largement à la pression que subissent sans cesse davantage les sans-emploi. Outre le cinéma et le théâtre (1), la littérature avait déjà témoigné en ce sens. (2) Aujourd'hui, c'est un petit pamphlet au picrate qui dit à quel point la coupe est pleine...

Yves Martens (CSCE)

Début septembre 2017, les éditions du Cactus Inébranlable ont publié *La dernière convocation*, un petit pamphlet dans lequel Christine Van Acker, une artiste de cinquante-six ans, dit son ras-le-bol des contrôles incessants que l'ONem inflige aux sans-emploi, en particulier depuis 2004, et qui sont repris depuis janvier 2016 par le Forem suite à la régionalisation de la presque totalité des compétences « emploi ».

La situation des artistes

Elle parle évidemment beaucoup de la situation spécifique des artistes, pour lesquels la durée limitée de leurs contrats d'emploi ne correspond pas au temps effectif du travail qu'ils ont à fournir (répétitions, temps de création, réalisations ra-

cette activité. Un acteur qui aura par exemple une semaine de tournage cinéma aura travaillé plus pour cela que la semaine payée et recevra une somme plus élevée qu'une semaine de travail « normale ». Une formule de calcul fixée par la législation permet de transformer ce montant en un nombre de jours fictif. A noter que le mode de calcul est moins favorable depuis 2014 (3) et que l'ONem, sans instruction ni accord du ministre de l'Emploi, a tenté de rendre cette règle plus restrictive encore (*Lire la brève* p. 5).

Ensuite, le système tient compte du caractère intermittent de son travail : l'artiste peut, à certaines conditions (de nombre de jours de travail), rester en première période d'indemnisation et donc ne pas subir la dégressivité

d'artiste, sa révolte devant le mépris et l'incompréhension rencontré-e-s, l'auteure nous les transmet avec une force qui, à elle seule, mérite la lecture. En outre, elle a soumis sa lettre à d'autres artistes en leur proposant d'y réagir, certaines de ces réactions étant reprises dans le livre à la suite de sa missive.

Une dénonciation plus large

Mais Christine Van Acker ne se contente pas d'une défense « corporatiste ». Au-delà de la situation particulière des artistes, elle s'attaque en détail aux différentes étapes de la procédure « d'activation du comportement de recherche d'emploi », dans un réquisitoire qui englobe toutes les victimes de ce système. En commençant par disséquer le dépliant d'information sur cette « activation ». Les couleurs, les signes graphiques et chaque mot, avec les sens explicites ou cachés et les pièges, les incompréhensions, les craintes qu'ils génèrent, rien n'échappe à son regard acéré. Jusqu'au label de « qualité » dont l'ONem se vante. Sans jamais être dupe des prétendues bonnes intentions affichées : « *L'ONem suit activement les chômeurs et les soutient dans leur recherche d'emploi (pourquoi donc l'image d'une personne qui me soutient pendant qu'elle me met la tête dans une baignoire me vient-elle à l'esprit ?)* »

La logique administrative absurde, son cantonnement à une période de référence rigide sont aussi épinglé-e-s : « *Vous voudriez considérer mes efforts sur une période de quelques mois, comme si je n'étais apparue dans le monde du travail (...) que depuis quelques mois. Renaîtrions-nous de nos cendres à chaque fois que vous réexaminez nos dossiers ? Et, pour renaître,*

Au-delà de la situation des artistes, l'auteure livre un réquisitoire qui englobe toutes les victimes de l'activation.

diés... non rétribué-e-s, et presté-e-s les jours chômés). Rappelons que ce qu'on appelle souvent le « statut d'artiste » n'en est pas vraiment un. Les règles spéciales qui s'appliquent aux artistes concernent d'abord leur admissibilité. S'il n'a pas le nombre de jours requis dans la période de référence pour obtenir son droit au chômage, un artiste peut utiliser « la règle du cachet », à la condition que son travail ait été effectué « à la tâche », c'est-à-dire qu'il n'y a pas de lien direct entre son salaire (soumis à l'ONSS) et le nombre d'heures de travail comprises dans

des allocations. Cette protection de l'intermittence devrait, en toute logique, s'appliquer aussi au contrôle des efforts de recherche d'emploi. Si l'artiste remplit les conditions de nombre de jours de travail pour conserver son « statut », quel sens cela a-t-il de lui demander par ailleurs de justifier comment il cherche du taf ?

Tout ce que nous venons d'expliquer ici de manière technique, Christine Van Acker le traduit de façon littéraire, vécue, nous dirions même vibrante. Cette défense du métier

devenir les bureaucrates de nos vies

nous tueriez-vous chaque fois ? Nos expériences personnelles, pareilles à nos aspirateurs ou à nos grille-pain, devraient-elles obéir à la loi de l'obsolescence programmée ? » L'impression d'absurdité et d'inutilité est souvent renforcée par la différence d'âge et d'expérience entre contrôlé et contrôleur-euse. L'auteure se demande s'il arrive à ces agents de lire les offres d'emploi, d'être dans le vrai monde ? Comme presque toujours, la recherche qui s'effectue via réseau, reconnue comme la plus efficace par de nombreux experts, n'est que peu voire pas du tout prise en compte car elle ne génère pas les sacro-saintes preuves écrites dont le monstre administratif a besoin de se repaître.

Ce pamphlet ne pouvait pas ne pas dénoncer le caractère stigmatisant de tout ce processus : « Nous nous sentons humiliés par vos pratiques, infantilisés, et non responsabilisés. » Mais ce n'est pas seulement humiliant, c'est aussi contreproductif : « Nous aurions besoin de confiance plutôt que de méfiance. Entourés par la confiance, nous nous sentirions portés, nous prendrions de l'ampleur. Si c'est la méfiance qui nous tient à l'œil, nous demeurerons tétanisés, nous ne bougerons plus ». Le pire sans doute en est d'arriver à forcer les sans-emploi à entrer dans une sorte de fiction (étonnant pour des gens qui semblent tant détester les artistes) en constituant un beau dossier répondant aux normes mais sans rapport avec la réalité : « Je désire rester sincère, ne pas tricher en faisant semblant de vous rédiger un carnet de bord bidon (qui m'empêcherait de travailler correctement, qui me prendrait la tête au lieu de me la rendre pour des tâches plus essentielles) ». Car constituer un « faux dossier »

de recherche ou un vrai dossier de recherches inutiles est aussi terriblement contreproductif. Or, c'est souvent ce qu'il nous faut conseiller aux sans-emploi : faites un « dossier contrôle » avec ses critères débiles mais poursuivez votre recherche dans le monde réel.

Christine Van Acker se révolte sur la méthode « Vous nous demandez de devenir les bureaucrates de nos vies » mais dénonce aussi les inégalités : « J'ai, pour ma part, la chance d'être lettrée, mais je pense à ceux qui se débattent avec la lecture, l'écriture, et qui seront mangés tout cru faute d'avoir eu la chance de maîtriser mieux cette arme ». Depuis octobre, elle n'est plus au chômage. Elle a envoyé son pamphlet au Forem plutôt que de se rendre à cette ultime convocation, « car l'écriture est une arme, que je brandis ici, pour riposter à cette agression venue des hautes instances ministérielles, qui sont, elles-mêmes, à la botte des multinationales ». Elle a « démissionné » pour ne plus avoir à prouver, justifier, mais

surtout pour ne plus participer à la schizophrénie d'une administration algorithmique à laquelle il est de plus en plus difficile de donner un visage humain. « J'ai décidé de consacrer ce qui me reste de vie à ne pas participer à cette dislocation de nos droits sociaux, de nos solidarités, à ne pas creuser encore le fossé entre les nantis et les de plus en plus précaires, de mettre mon temps à profit, et non pas dans le profit, d'une amélioration de notre société, et non à sa dégradation. C'est pour cette raison que

Nous nous sentons humiliés par vos pratiques, infantilisés, et non responsabilisés.

je ne veux plus le perdre en répondant à de vaines convocations, en signant des contrats qui prouveraient que je suis bien "activée". Je le suis, bien active, c'est-à-dire vivante ».

Se mettre hors système ?

Son éditeur pose la question : sauter d'un train sans conducteur qui ne mène nulle part, est-ce sortir des rails ou faire le jeu du système ? Notre association qui conseille régulièrement des sans-emploi et leur explique comment constituer un dossier selon ces critères que nous contestons, notre asbl ne poussera jamais à une démission comme celle que Christine Van Acker a eu le courage de donner. Mais nous offrons par ailleurs la possibilité si elles et ils le veulent de contester avec nous ces politiques, de façon collective. Car la démission individuelle est souvent dramatique. Une démission de plus en plus fréquente mais à bas bruit, sans comme l'auteure avoir l'exutoire d'un livre pour dire sa rage, son épuisement, sa détresse... □

(1) « Quand la culture s'empare de la réalité des chômeurs » in *Ensemble !* n° 89, décembre 2015

(2) Dès 2007, Vincent De Raeve publiait « Carnets d'un garde-chasse » (voir *Journal du Collectif* n° 59)

(3) « L'asphyxie programmée des professions du spectacle » par Alexandre von Sivers, in *Ensemble !* n° 86, mars 2015.



Vous trouverez le livre de Christine Van Acker à Bruxelles dans les points de vente suivants :

- Librairie Volders, Avenue Volders à 1160 St Gilles
- Dans la même rue : Les Yeux Gourmands
- A livre Ouvert, rue St Lambert 1200 Bruxelles
- Tropismes - 1000 Bruxelles.

Vous pouvez aussi le commander en contactant Cactus Inébranlable éditions, l'éditeur piquant, via : cactus.inebranlable@gmail.com